



Le dimanche 6 octobre 2019
Au Parc national de la Mauricie
Entrée St-Jean-des-Piles
Autoroute 55, sortie 226
Chemin du Parc National

qui traverse le village de St-Jean-des-Piles jusqu'à l'entrée du Parc.

Sortie du Cercle réservée exclusivement aux membres en règle

Il ne s'agit nullement d'une activité visant la cueillette de champignons comestibles ou d'apprentissage de l'identification des espèces.

Lisez attentivement cette affiche avant de décider de participer à cette activité.

Le CMLM poursuit, pour une troisième année, sa collaboration scientifique avec le Parc national de la Mauricie. Cette année, nous explorons une nouvelle section du Parc, à savoir le secteur des sentiers Mékinac et Lac-du-Fou. Nous pourrions utiliser les installations du Pavillon de services Rivière-à-la-Pêche (dîner et identification)

Des règles strictes s'appliquent à cette sortie. Les excursionnistes doivent demeurer à l'intérieur des zones indiquées par les accompagnateurs.

1. On ne doit cueillir que des champignons (aucune plante) et on ne doit pas déranger les éléments naturels du parc.
2. Tous les spécimens de champignon cueillis devront être remis pour les identifier et les inventorier.
3. Aucun champignon ne doit être cueilli pour des fins personnelles, commerciales ou de consommation.
4. Des sacs spéciaux et des étiquettes seront distribués à cet effet.
5. L'autorisation de cueillir dans le Parc n'est valide que dans le cadre de cette expédition et ne vous donne aucun droit de cueillette à d'autres moments.

L'activité débute à **9 h 30** et est dirigée par Renée Lebeuf, qui présentera pour notre entrée le permis de cueillette. **Le point de rassemblement est la guérite juste avant l'entrée St-Jean-des-Piles.** L'entrée du Parc est gratuite cette journée-là sur présentation de votre carte de membre du Cercle. Pour les personnes qui arriveraient en retard, la cueillette aura lieu dans les sentiers Mékinac et Lac-du-Fou ; rejoignez l'un ou l'autre site.

Au plaisir de vous y rencontrer.